

Ottawa, Canada.

Vers l'abolition de la peine capitale avec le nouveau programme "Ordre et sécurité publics"	1
Au sujet de notre enquête	3
Laval met au point un poumon artificiel implantable	3
Une mission canadienne répond à l'invitation de la C.E.E.	4
Indice des prix à la consommation dans les agglomérations urbaines	4
Timbres des Jeux olympiques	5
Entretiens Canada - U.R.S.S. sur les pêcheries	6
Nouveau Centre d'études en administration internationale	6
Le relais de la flamme olympique	7
Le service ADAC et le marché international	7
Éducation populaire au Québec et en Amérique latine	7
Le 400 ^e anniversaire du premier voyage de Frobisher dans l'Arctique	8

Vers l'abolition de la peine capitale avec le nouveau programme "Ordre et sécurité publics"

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford et le solliciteur général, M. Warren Allmand, ont déposé le 24 février en Chambre deux projets de loi ayant pour objectifs de renforcer le droit pénal et ses modalités d'application, particulièrement en ce qui concerne les dispositions visant les crimes accompagnés de violence.

Au nombre de ces mesures, on compte de nouvelles dispositions concernant les peines à imposer aux prévenus condamnés pour meurtre ainsi qu'aux délinquants dangereux, l'accroissement des ressources pour la prévention du crime, des modifications aux règlements qui s'appliquent à l'écoute électronique, un meilleur contrôle des armes, des dispositions visant à permettre aux provinces de mettre sur pied leurs propres commissions d'enquête sur le crime organisé, un programme de construction accélérée d'établissements pénitentiaires plus petits, plus sûrs et mieux appropriés, des mesures qui permettront un meilleur contrôle dans les pénitenciers, et, enfin, l'amélioration de la procédure de sélection des délinquants admissibles à la libération.

La législation déposée à la Chambre se présente sous la forme de deux projets de loi: Loi modifiant le droit pénal, n^o 1; Loi modifiant le droit pénal, n^o 2.

La Loi modifiant le droit pénal, n^o 2, propose d'abolir la peine capitale pour meurtre et de la remplacer par l'emprisonnement à vie. Les nouvelles dispositions d'application varieront selon qu'il s'agira d'un meurtre du premier ou du second degré.

Les personnes reconnues coupables de meurtres au 1^{er} degré purgeront vingt-cinq ans d'emprisonnement avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. (Le meurtre au 1^{er} degré comprend les meurtres prémédités, notamment le meurtre contractuel, les meurtres d'agents de police et de personnes employées dans une prison ou dans un pénitencier dans l'exercice de leurs fonctions, les meurtres commis durant l'exécution ou la tentative

d'exécution de détournements d'avions, de rapt, de viols ou d'attentats à la pudeur, que les victimes soient de sexe masculin ou féminin.)

Les personnes reconnues coupables de meurtre au 2^e degré, qui comprend tous les autres meurtres, ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle tant qu'elles n'auront pas purgé dix ans de leur peine. Toutefois, au moment de prononcer la sentence, après avoir écouté les opinions du jury, le juge peut augmenter la période d'emprisonnement à un maximum de vingt-cinq ans sans admissibilité à la libération conditionnelle.

Des dispositions ont été prévues en vue du réexamen de la date d'admissibilité à la libération conditionnelle par trois juges d'une cour supérieure après que le délinquant a purgé quinze ans de sa peine. Ceci s'applique à tous les cas de meurtre au 1^{er} degré et à ceux du second lorsque la date d'admissibilité de ces derniers à la libération conditionnelle a été fixée à plus de 15 ans.

La loi modifiant le droit pénal, n^o 1

Cette loi comprend des amendements législatifs touchant le contrôle des armes à feu, les délinquants dangereux, les enquêtes spéciales sur le crime, l'écoute électronique et la garde et la libération des détenus.

Contrôle des armes à feu

Les mesures concernant les armes à feu visent à éliminer ceux qui feraient mauvais usage des armes à feu, et à contrôler la disponibilité des armes sans porter injustement préjudice aux utilisateurs légitimes d'armes à feu pour la chasse ou d'autres sports. Ces mesures visent aussi à faire observer des normes sévères concernant la sécurité et l'utilisation adéquate des armes à feu et à diminuer l'emploi d'armes à feu dans les actes criminels, en augmentant les peines imposées et en en créant de nouvelles. Voici les points saillants du programme:

- Les nouvelles dispositions prescri-

vent des peines maximales plus élevées pour les crimes comportant l'utilisation d'armes offensives.

. Si une personne se sert d'une arme offensive au cours d'un acte criminel, elle est passible d'une peine minimale obligatoire de un à quatorze ans, consecutive à toute autre peine imposée.

. Les agents de police pourront sans mandat confisquer une arme à feu, lorsque la sécurité d'une personne peut être compromise par un acte criminel, si, pratiquement, ils ne peuvent obtenir un mandat.

. Le contrôle des armes à feu à autorisation restreinte sera sensiblement resserré et les demandeurs devront justifier la nécessité d'obtenir une telle arme avant qu'on leur accorde leur certificat.

Programme de rappel d'armes

Au moyen d'une vaste campagne volontaire de rappel, le gouvernement tentera de recueillir bon nombre d'armes à feu en possession de Canadiens qui n'en ont plus besoin.

Tous les possesseurs d'armes à feu, au Canada, devront obtenir une autorisation qui sera valable pour cinq ans et qui ne sera accordée que si le proposé aux autorisations reconnaît que les antécédents du demandeur ne comportent rien qui pourrait l'empêcher de posséder une arme à feu.

La demande doit être appuyée par deux répondants, choisis à partir d'une liste, qui connaissent le requérant depuis plus de deux ans.

Les moins de 18 ans devront obtenir des permis spéciaux qui ne seront accordés que pour le tir à la cible, la chasse ou les leçons de maniement des armes; la demande devra être contresignée par deux répondants, dont l'un sera l'un des parents ou le tuteur.

Tous les marchands (en gros et en détail), trafiquants, importateurs et fabricants d'armes à feu et de munitions devront posséder des permis et tenir des dossiers de toutes leurs transactions.

Le maniement et l'entreposage négligents d'armes à feu peuvent rendre leurs propriétaires coupables d'un acte criminel et passibles d'une peine de cinq ans d'emprisonnement.

La mise en oeuvre de toutes ces mesures exigera du temps, et le gouvernement fédéral prévoit que leur entrée en application s'échelonnera sur une période de trois ans.

Enquêtes spéciales sur le crime

Des mesures ont été proposées visant à autoriser les gouvernements à créer des commissions d'enquêtes spéciales sur le crime organisé. Voici les pouvoirs de ces commissions: assigner des témoins de toutes les régions du Canada à témoigner sous serment devant la Commission; ordonner à des témoins de fournir des documents; délivrer des mandats de perquisition.

Écoute électronique

La loi apporte plusieurs modifications destinées à accroître l'efficacité de la police, en matière d'écoute électronique, dans sa lutte contre le crime organisé. Elle continue d'assurer la protection fondamentale du droit des gens à leur vie privée, protection adoptée par le Parlement en 1974.

Six principales modifications figurent au projet de loi:

. Les tribunaux pourront autoriser l'interception de communications à l'égard de tout délit criminel;

. tout délit, criminel ou non, peut justifier une autorisation lorsqu'il semble s'inscrire dans une activité criminelle de nature organisée;

. la transcription d'une écoute non autorisée ne sera pas admise en preuve, mais les preuves découlant de cette transcription le seront;

. l'autorisation du tribunal sera valide pour soixante jours (au lieu de trente);

. est abrogée la stipulation voulant qu'une personne, objet d'une surveillance électronique, en soit informée dans les quatre-vingt-dix jours suivant la date à laquelle l'écoute électronique prend fin;

. le reportage par les média d'une communication interceptée et révélée à huis ouvert ne constituera pas un délit.

Criminels dangereux

La législation proposée abrogera celles des dispositions désuètes du Code criminel concernant les repris de justice et les délinquants sexuels dangereux, et elle promulguera de nouvelles dispositions accordant aux tribunaux le pouvoir d'imposer des peines d'emprisonnement indéterminées à tous les criminels dangereux, notamment les délinquants sexuels dangereux.

Le tribunal peut imposer une telle peine lorsque le délinquant est reconnu coupable d'un acte criminel, punissable de dix ans ou plus d'incarcération

et comportant de la violence ou une tentative de violence; une conduite mettant ou pouvant mettre en danger la vie d'une autre personne ou pouvant nuire gravement à son équilibre psychique.

Une sentence indéterminée peut aussi être imposée lorsque le délinquant est reconnu coupable d'un délit sexuel grave tel que viol ou tentative de viol et que la Cour est convaincue que le délinquant est susceptible d'infliger de graves dommages à d'autres personnes en ne réprimant pas ses impulsions sexuelles.

La garde et la libération des détenus

Les modifications proposées visent à assurer un meilleur contrôle des détenus dans les pénitenciers et à apporter des améliorations en ce qui concerne les mises en liberté. C'est ainsi que la réduction statutaire de peine est abolie et remplacée par une mesure équivalente de réduction de peine méritée. La réduction de peine sera accordée au taux d'un jour pour deux jours de peine purgés. Sous le nouveau régime, une réduction de peine méritée peut être frappée de déchéance et dès lors qu'elle le devient n'est plus susceptible d'être rétablie plus tard à l'actif du détenu.

Les détenus libérés pour purger leur période de remise de peine dans la collectivité continueront à être placés sous surveillance obligatoire. Cependant, ils pourront choisir entre la libération sous surveillance obligatoire et le maintien en établissement. Cela veut dire que les détenus auront une plus grande responsabilité quant aux remises de peine et qu'ils auront forcément tendance à mieux se comporter.

De plus, on prévoit un degré de sécurité plus élevé dans les prisons par une meilleure formation du personnel; par l'établissement d'équipes d'urgence ou d'intervention capables de réagir en cas de "crise"; par un programme de construction révisé propre à accélérer le remplacement de grands établissements à sécurité maximale désuets par des établissements plus petits, plus faciles à gérer, et la réduction du nombre de détenus des établissements à sécurité moyenne actuels; et par la peine maximale pour évasion ou tentative d'évasion d'une prison qui passera de cinq à dix ans.

Les délinquants reconnus coupables

Au sujet de notre enquête...

Chers amis lecteurs,

Au moment où nous mettons sous presse, ce 3 mars, environ une centaine d'entre vous ont déjà répondu au questionnaire que nous vous avons fait parvenir (n° du 28 janvier). Plusieurs autres réponses nous parviendront sans aucun doute plus tard, notre publication accusant parfois un long retard à parvenir aux lecteurs des coins les plus reculés du globe (par rapport à nous!). Mais dès aujourd'hui nous tenons à vous mettre au courant des premiers résultats et à vous remercier pour votre diligence à nous répondre et surtout pour votre élogieuse appréciation d'Hebdo Canada. Merci particulièrement pour l'intérêt que vous manifestez pour ce bulletin, pour vos commentaires qui nous ont touchés, vos critiques constructives qui nous seront très utiles et votre désir de voir continuer la parution de cette publication. Tout cela nous est un précieux encouragement.

Quelque 12 000 exemplaires en langues anglaise, 5 000 en langue française et un plus petit nombre en allemand et en espagnol sont expédiés chaque semaine. D'après les réponses reçues nous savons que la plupart de nos envois parviennent à des profes-

seurs, des industriels, des scientifiques, des bibliothèques, des universités, des écoles, des agences de presse, des ambassades et des particuliers. Notre liste d'envoi est ouverte à tout nouveau lecteur dont vous voudrez bien nous donner le nom.

Quant à vos nombreuses et intéressantes suggestions, soyez assurés que nous en ferons une étude approfondie; vos critiques constructives seront prises en considération, mais malgré toute notre bonne volonté il nous sera impossible de répondre à tous les désirs exprimés; nous nous efforcerons de concilier autant que faire se peut toutes les opinions opposées (articles trop longs pour les uns, trop courts pour les autres; trop de politique, pas assez de politique etc etc). Vous comprendrez sans difficulté que de nombreux facteurs entrent en jeu: la diversité de nos lecteurs, le temps, l'espace et le personnel dont nous disposons. Toutefois, nous pouvons vous assurer que nous ferons tout notre possible pour continuer à nourrir et à soutenir le grand intérêt que vous portez au Canada. Pour tout, un chaleureux merci!

Yolande DuSault,
rédacteur en chef.

Laval met au point un poumon artificiel implantable

Le Dr Pierre Morin, directeur du département de recherches de l'Hôpital Laval, à Sainte-Foy, (Québec), a rendu public, le prototype d'un poumon artificiel unique en son genre qui pourrait, dans un avenir rapproché, être substitué en permanence à un poumon, à l'intérieur même du corps humain.

Ce poumon artificiel, le premier à être conçu pour être greffé au corps humain, a été présenté aux chercheurs et médecins réunis à Québec dans le cadre de la réunion annuelle du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Les recherches du Dr Morin, assisté d'une équipe de six personnes, chercheurs et membres du département de génie mécanique de l'Université Laval, se poursuivent depuis quelque deux ans en ce sens et on prévoit pouvoir faire l'essai de cet organe artificiel sur des animaux (des moutons plus précisément) dans les 18 prochains mois.

Déjà, les essais effectués en laboratoire ont été des plus concluants et il reste à passer l'étape d'expérimentation animale pour en arriver à l'utilisation sur le corps humain. Ce qui pourrait prendre quand même un certain temps, puisqu'il faudra laisser à l'organe artificiel le temps de prouver comment il se comporte à long terme.

Une éponge

Ce poumon artificiel, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, est de fabrication relativement simple et ne fait appel à aucun appareillage électronique ou mécanique, et il s'agit, en fait, d'une éponge artificielle, mais aux propriétés particulières. Cette éponge cubique, dont chaque côté ne mesure pas plus d'un pouce et demi, est susceptible de séparer les gaz et le sang et aussi de déterminer précisément le mélange nécessaire de ces deux substances.

Le Dr Morin utilise actuellement les services d'une artisanne de la Côte de Beupré pour le tissage de son "éponge" en matière plastique appelée "silastic", formée de tubes capillaires.

Le silastic possède les mêmes propriétés que l'éponge, comme est fait le poumon naturel, mais il comporte des genres entrant et sortant dans le poumon.

Au début du projet, les auteurs avaient utilisé du matériel spongieux mais l'absence de conduits rendait impossible la fonction du poumon; on a alors adopté le silastic.

Cette éponge est constituée de couches superposées de ce tissu élastique, qui agira sous l'impulsion de la cage thoracique comme un accordéon.

Cet organe artificiel serait installé dans la cage thoracique du patient qui aurait subi l'ablation d'un poumon. Il serait précisément indiqué pour les personnes gravement atteintes de maladies respiratoires industrielles telles la silicose, l'amiantose et pour celles souffrant d'emphysème pulmonaire ou d'insuffisance respiratoire chronique; mais il est encore trop tôt pour prévoir la date de la première



Le Docteur Pierre Morin directeur des recherches à l'Hôpital Laval tient dans sa main droite le bloc à surface oxygénante destiné à être introduit dans des enveloppes externes pour former le prototype du poumon artificiel.

implantation d'un poumon artificiel dans l'organisme humain, a confié le Dr Morin.

Il a précisé qu'il apparaît difficile de prévoir la réaction du corps humain à cette nouvelle opération.

En plus du phénomène de rejet d'un corps étranger, la coagulation du sang à l'intérieur du poumon artificiel constitue également le problème le plus important à résoudre à ce moment-ci.

La recherche fondamentale sera principalement orientée vers une solution à cette dernière impasse, dans les mois à venir.

Des recherches sur un organe devant faire office de poumon artificiel intégré ne sont présentement conduites qu'à deux endroits au monde, soit par un groupe de chercheurs américains et par le groupe de l'Hôpital Laval; le moment venu, les deux équipes mettront en commun le fruit de leurs découvertes et perfectionneront le poumon artificiel implantable dans l'organisme humain.

Une mission canadienne répond à l'invitation de la C.E.E.

Treize cadres supérieurs de l'industrie canadienne des produits forestiers et des fonctionnaires du gouvernement ont été invités récemment à rencontrer des représentants de la Communauté économique européenne (C.E.E.) des pays membres d'associations commerciales et de compagnies forestières européennes.

La mission, comme toute une série d'autres activités, s'inscrit dans le dialogue de nature économique et commerciale entamé par le premier ministre Trudeau lors de ses visites en Europe en 1974 et 1975. La mission s'est rendue au siège de la C.E.E., à Bruxelles, et ensuite à Londres, Paris, Rome, ainsi qu'à Bonn. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jamieson, a dit que cette mission permettra à nos compagnies d'établir de nouveaux contacts et de discuter avec les Européens des façons de collaborer avec eux à l'accroissement du commerce et au renforcement de nos industries respectives. Il a ajouté que les Canadiens espéraient voir s'établir à cette occasion la base de projets à participation pouvant bénéficier au Canada et à la Communauté.

En plus de discuter des possibilités

de commerce, la mission s'est arrêtée à d'autres formes de coopération commerciale et industrielle, par exemple, échanges technologiques, uniformisation des codes de matériaux de construction, conservation de l'énergie et contrôle de la pollution. La délégation s'est aussi informée des perspectives de l'offre et de la demande de la C.E.E. et des politiques qui y ont trait.

"C'est la première fois que la C.E.E. invite une telle mission, a dit le ministre, et je me réjouis du grand nombre de représentants d'importantes compagnies qui ont décidé d'y participer."

Indice des prix à la consommation dans les agglomérations urbaines

Entre décembre 1975 et janvier 1976, les indices des prix à la consommation ont progressé dans toutes les agglomérations urbaines, les mouvements variant entre 0.1% à Québec et à Montréal et 1.3% à Thunder Bay. Bien que l'indice des aliments ait légèrement baissé à l'échelle nationale, il y a eu progression dans neuf villes, mais baisse dans cinq seulement. Le prix du bœuf et des produits de la volaille ont baissé de façon générale, tandis que les prix du porc et des repas pris au restaurant ont augmenté. Les frais de logement ont augmenté tant pour la propriété que pour la location, et de nombreuses hausses des tarifs du gaz domestique, de l'électricité et du téléphone ont fait avancer l'élément dépenses de ménage. La réimposition de la taxe de vente en Ontario de 5% à 7% (de 0% à 7% pour les voitures neuves) a eu un effet considérable sur les niveaux de l'indice des prix dans les villes de cette province. On devait également enregistrer une majoration saisonnière des tarifs ferroviaires.

Saint-Jean (T.-N.)

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.4%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 10.3%.

Halifax

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.4%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 10.9%.

Saint-Jean (N.-B.)

Ensemble: décembre 1975 à janvier

1976, hausse de 0.2%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 9.9%.

Québec

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.1%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 8.4%.

Montréal

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.1%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 9.1%.

Ottawa

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.9%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 9.9%.

Toronto

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 1.0%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 9.4%.

Thunder Bay

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 1.3%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 11%.

Winnipeg

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.3%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 11.5%.

Saskatoon

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.4%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 10.3%.

Regina

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.6%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 10.3%.

Edmonton

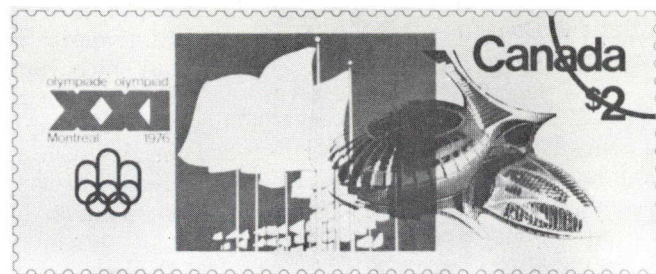
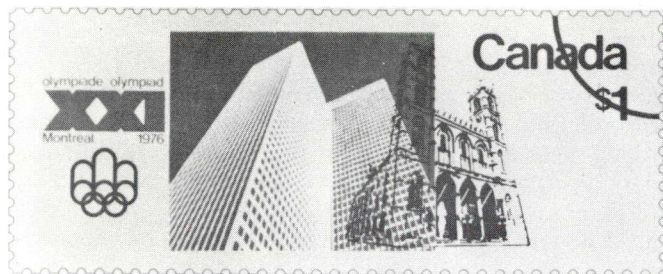
Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.6%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 9.8%.

Calgary

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.6%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 10.6%.

Vancouver

Ensemble: décembre 1975 à janvier 1976, hausse de 0.6%; janvier 1975 à janvier 1976, hausse de 9.0%.



Timbres des Jeux olympiques

Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a annoncé l'émission de deux timbres commémoratifs des Jeux olympiques représentant l'emplacement des Jeux olympiques de 1976.

L'un de ces timbres, dont la valeur nominale est de \$1, représente Montréal, ville hôte des Jeux olympiques; le bleu et l'argent sont les cou-

leurs dominantes. L'église Notre-Dame évoque le vieux Montréal, et sa silhouette se découpe sur la place Ville-Marie, gratte-ciel dominant le centre-ville et symbole du Montréal moderne.

Le deuxième timbre commémoratif est d'une valeur nominale de \$2 et représente, en rouge, une vue aérienne du stade olympique, de même que du vélodrome, et des drapeaux des pays participants, flottant sur un fond or.

Jeux olympiques de 1976 – Site

Comme le veut le protocole, l'élément principal, le stade, est orienté vers le nord, à douze degrés près. Cette construction, qui peut être modifiée pour le football canadien et le baseball, dispose normalement de 56 500 sièges, mais pourra accueillir 70 000 spectateurs à l'occasion des Jeux.



Hors du site olympique, deux des endroits les plus attrayants de Montréal sont la place Ville-Marie et l'église Notre-Dame. La première, avec ses 42 étages et son sous-sol à trois niveaux, est considérée comme "l'édifice le plus impressionnant de la ville". A son ouverture, en 1962, ce gratte-ciel de 100 millions de \$ était le complexe commercial le plus vaste et le plus varié du Canada. Érigée entre 1823 et 1829, l'église Notre-Dame, premier grand édifice de style néo-gothique du Canada, était à l'époque le plus grand bâtiment d'Amérique du Nord. James O'Donnell, architecte irlandais en fit les plans.

Entretiens Canada – U.R.S.S. sur les pêcheries

Lors d'une réunion des représentants du gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du gouvernement du Canada à Ottawa, en février, organisée pour discuter certaines questions de pêche d'intérêt mutuel, l'accord entre l'U.R.S.S. et le Canada sur la coopération en matière de pêche dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada fut renouvelé pour une période d'un an à compter du 19 février. De plus, l'accord entre le Canada et l'Union soviétique sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêches dans le nord-est du Pacifique au large de la côte du Canada fut renouvelé pour un an à compter du 15 avril.

Conformément au protocole d'entente du 27 août 1975, les deux délégations ont exprimé leurs points de vue sur les questions ayant trait à l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêche qui établirait les modalités régissant la poursuite des opérations de pêche de la flotte soviétique dans les eaux au large des côtes canadiennes, compte tenu des modifications juridiques et juridictionnelles prévisibles au régime de gestion des pêches dans ces eaux, ainsi que des opérations traditionnelles de la pêche soviétique.

Les deux délégations ont exprimé leur satisfaction devant les progrès réalisés et ont convenu de se rencontrer à nouveau dans les meilleurs délais en vue de conclure les négociations.

Nouveau Centre d'études en administration internationale

L'École des Hautes Études Commerciales affiliée à l'Université de Montréal devient le siège d'un Centre d'études en administration internationale. L'annonce de cette fondation a été faite conjointement par le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Don Jamieson et le ministre d'État à l'Éducation du Québec, M. Bernard Lachapelle.

Le nouveau centre est le troisième au Canada après celui de l'Université de

la Colombie-Britannique et celui de l'Université Western Ontario à London, qui ont ouvert leurs portes l'an passé. Le gouvernement fournira une somme de \$300,000 pendant les cinq prochaines années pour aider au développement du centre, et une somme de \$100,000 pour des bourses aux étudiants. Pour sa part, le ministère de l'Éducation du Québec fournira une contribution spéciale de \$350,000 pendant les cinq premières années de développement et assurera le financement à long terme, conformément aux normes de financement des universités.

Les ministres ont reconnu le besoin de développer, dans notre système universitaire, un enseignement qui permettra à de futurs cadres, ainsi qu'à des cadres actuels de répondre plus adéquatement aux exigences des affaires sur le plan international.

Le Centre d'études en administration internationale des H.E.C. offrira, en priorité, une concentration "internationale" ainsi que des activités de perfectionnement pour les cadres d'entreprises. Un premier programme de recherche sera orienté vers les expériences des petites et moyennes entreprises québécoises. Il est prévu que les ressources du Centre seront mises à contribution pour d'autres activités de perfectionnement, en collaboration avec les organismes intéressés aux activités commerciales internationales.

Le Centre sera conseillé, dans son développement, par un Conseil consultatif composé d'universitaires, d'hommes d'affaires et de représentants des Gouvernements provincial et fédéral.

Trois cinéastes et réalisateurs du réseau français de Radio-Canada ont mérité des prix internationaux: Hubert Tison a vu *Hors-Série* primé à New-York; le film *Illusion* de Frédérick Back a été primé à Bratislava; et Pierre Morin a obtenu une mention d'honneur, pour *Loves*, au Prix Italia, à Florence.

Le 5^e Festival international du cinéma en 16 mm a attiré à Montréal des participants de nombreux pays. Le cinéaste québécois Arthur Lamothe a reçu le Sersterce d'or du Festival international du cinéma de Nyon, en Suisse, pour *Carcajou et le péril blanc*, huit films sur les Amérindiens.

Vers l'abolition de... (suite de la p. 2)

de certains types de crimes accompagnés de violence et qui ont un passé de telle sorte de crimes ne seront pas admissibles à une éventuelle libération conditionnelle avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

La Commission des libérations conditionnelles ne détiendra plus le pouvoir d'accorder, par exception, des libérations conditionnelles; ainsi, tous les détenus devront-ils purger le tiers de leur peine ou sept ans (selon la période la plus courte) avant que leur cas ne soit étudié en vue d'une libération conditionnelle.

Certaines garanties procédurales seront apportées relativement aux audiences de libération conditionnelle, afin que la prise de décision de la Commission respecte les exigences de la justice naturelle. Ces garanties prescriront l'aide du demandeur, la communication à ce dernier de renseignements additionnels et l'énonciation de motifs en cas de décision refusant la libération conditionnelle. Elles seront définies dans les règlements et instaurées progressivement d'ici trois ans.

En rendant public le programme *Ordre et sécurité publics* le ministre de la Justice et le solliciteur général ont déclaré qu'ils ne sont pas d'accord avec ceux qui pensent que la peine de mort est la solution-miracle au problème de la criminalité et spécialement de la criminalité violente.

Ils se sont dits convaincus qu'on doit plutôt chercher la solution à ce problème du côté de peines sévères, mais humaines, dans les cas de meurtres et autres crimes violents; du côté aussi de l'amélioration du régime de justice pénale; du côté enfin d'une plus grande prévention de la criminalité. C'est ce qu'ils ont voulu entreprendre en lançant le programme *Ordre et sécurité publics*.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Le relais de la flamme olympique

Organisé pour la première fois aux Jeux de Berlin en 1936, le relais de la flamme est désormais partie intégrante des traditions olympiques. Quelques jours avant l'ouverture des Jeux, on allume la flamme sacrée à Olympie, en Grèce, et des porteurs de flamme se relaient ensuite (en empruntant des voies terrestres, maritimes ou aériennes selon la localisation géographique de la ville-hôte) pour transporter le flambeau jusqu'au Stade olympique. A cet égard, les Jeux de la XXI^e Olympiade resteront fidèles à la tradition. La cérémonie initiale d'Olympie se déroulera le 13 juillet et la flamme franchira ensuite la distance d'Olympie à Athènes portée par plus de cinq cents coureurs, qui se transmettront successivement le flambeau après une course d'un kilomètre chacun.

Cependant, à partir du moment où la flamme aura atteint le Stade panathénien d'Athènes, on introduira un élément absolument nouveau à la cérémonie du relais. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, c'est l'énergie même de la flamme qui sera transmise d'Athènes à Ottawa (Canada) par un système de télécommunications. Un détecteur électronique placé dans une vasque du Stade d'Athènes transformera les particules ionisées de la flamme en un train d'impulsions électriques codées qui, relayées par satellite, parviendront à Ottawa. Là, grâce à l'action d'un rayon laser, le signal électrique sera converti et la flamme reprendra sa forme originelle. Deux cent trente coureurs assureront ensuite le relais de la flamme entre la capitale canadienne et Montréal.

Le soir du 16 juillet, veille de l'ouverture des Jeux de 1976, la flamme olympique sera déposée au pied de la croix du Mont-Royal, où elle brûlera jusqu'au lendemain. C'est de cet endroit que partiront les porteurs qui effectueront la dernière partie du parcours, du Mont-Royal au Stade olympique. Le dernier porteur de la flamme pénétrera dans le Stade au cours de la cérémonie d'ouverture pour allumer la vasque dont le feu brûlera pendant toute la durée des Jeux. Le moment où la flamme jaillit dans la vasque du Stade signale l'ouverture officielle des Jeux. Inversement, c'est l'extinction de la flamme olympique pendant la

Le service ADAC et le marché international



Le service aérien ADAC (avion à décollage et à atterrissage courts) entre Montréal et Ottawa, qui cessera le 30 avril prochain, a beaucoup aidé le programme canadien de commercialisation internationale de ces avions, a déclaré M. Don Jamieson, ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Jamieson a dit que les représentants de plus de 40 pays (dont les États-Unis) et sociétés aériennes qui ont observé le service ADAC en marche ont été favorablement impressionnés, et

qu'il en résulte de bonnes perspectives de marché pour ce système.

Il a ajouté que les renseignements provenant de l'expérience ADAC avaient beaucoup contribué à la décision du gouvernement d'aller de l'avant en ce qui a trait à la production du Dash-7 de de Havilland (capacité 50 sièges), un appareil ADAC silencieux.

Durant son récent voyage en Amérique latine, le premier ministre s'est penché sur les possibilités de vente du Dash-7 et d'autres avions canadiens.

cérémonie de clôture qui indique officiellement la fin des Jeux.

Il est également dans la tradition olympique qu'on allume une flamme sur les lieux où se déroulent les compétitions de yachting. Pour les Jeux de 1976, on organisera donc un relais de la flamme sacrée entre le Mont-Royal (Québec) et Kingston (Ontario). La veille de la cérémonie d'ouverture, peu de temps après l'arrivée de la flamme sur le Mont-Royal, un coureur allumera sa torche à la flamme de la vasque du Mont-Royal et la transportera sur la première partie du parcours organisé entre Montréal et Kingston. Sur ce parcours, plusieurs sports olympiques serviront au transport de la flamme, qui sera notamment portée par des coureurs, des cyclistes, des pagayeurs (canoë), des rameurs (aviron) et des cavaliers. Le soir du 17 juillet, la flamme des Jeux s'allumera dans la vasque située devant l'hôtel de ville de Kingston, d'où elle repartira le lendemain en direction du port, siège offi-

ciel des épreuves de yachting. Comme celle du Stade olympique, la flamme de Kingston demeurera allumée pendant toute la durée des Jeux.

Éducation populaire au Québec et en Amérique latine

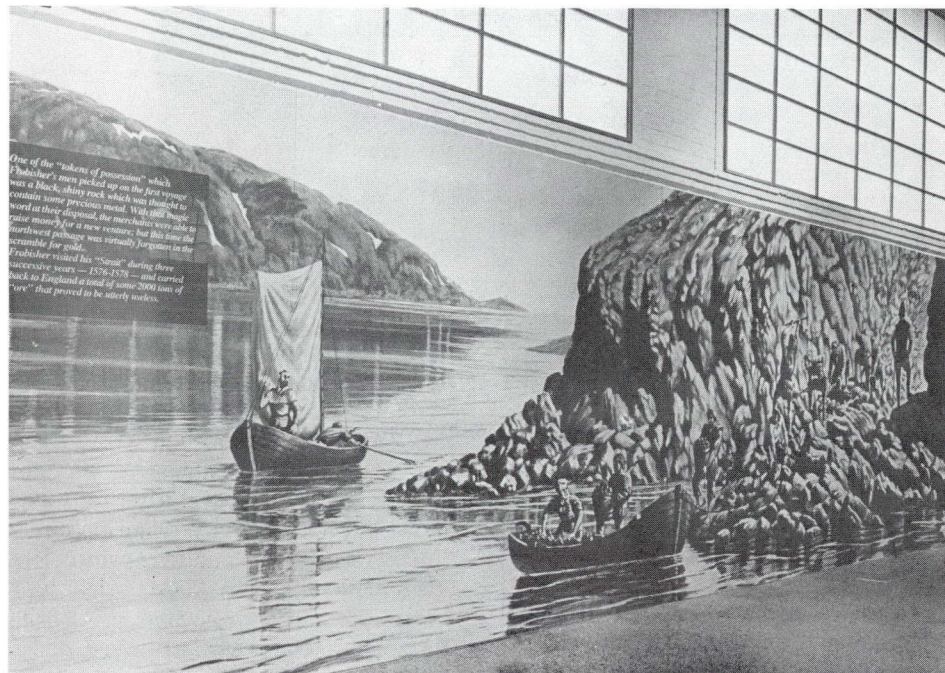
Lors d'un stage international, tenu à Montréal en 1974, environ 25 praticiens d'éducation populaire de l'Amérique latine et du Québec ont pu "échanger leurs expériences, cerner les tendances récentes et systématiser davantage leurs stratégies éducatives centrées sur la promotion collective".

Le rapport sur ce stage, organisé par l'ICEA avec la collaboration de la Commission canadienne pour l'Unesco, est disponible sans frais. Cette publication bilingue (français-espagnol) peut être obtenue de la Commission canadienne pour l'Unesco, 222 rue Queen, Ottawa, Ontario, sur simple demande. La version anglaise paraîtra bientôt.

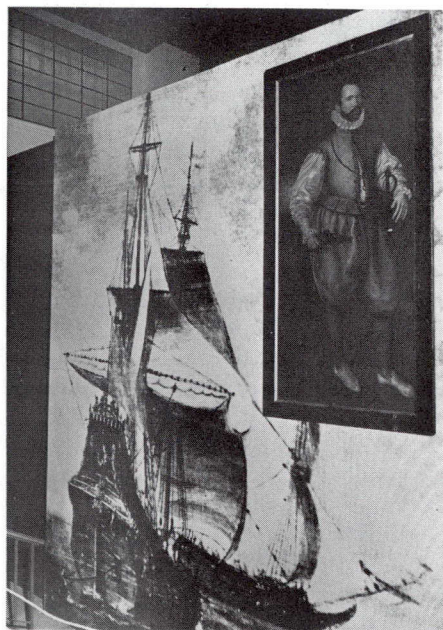
Le 400^e anniversaire du premier voyage de Frobisher dans l'Arctique

Le Royal Ontario Museum de Toronto a inauguré le mois dernier une exposition commémorant le 400^e anniversaire du premier voyage de Martin Frobisher dans ce qu'il convient maintenant d'appeler l'Arctique canadien. Orga-

nisée par M. Walter Kenyon, conservateur au Bureau de l'archéologue en chef, l'exposition comprend une collection d'objets, d'instruments de navigation, de cartes et d'outils de l'époque élisabéthaine. On peut également y



Frobisher s'est rendu dans "son" détroit trois années de suite - 1576 à 1578 - et a rapporté en Angleterre près de 2,000 tonnes de minerai sans valeur.

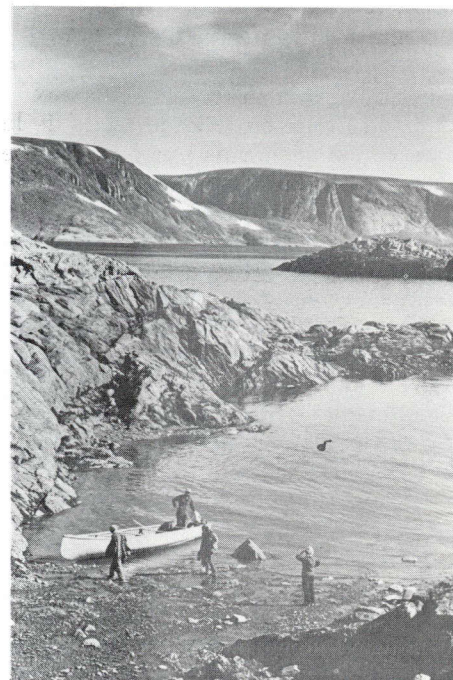


Sir Martin Frobisher. Oeuvre de la fin du XVI^e siècle attribuée au Hollandais Cornelis Ketel (1548-1616). (Gracieuseté des conservateurs de la Bibliothèque Bodleian d'Oxford).

admirer des échantillons du minerai de Frobisher, recueillis par M. Kenyon au cours d'une expédition à l'île Baffin à l'été 1974.

Le 7 juin 1576, Martin Frobisher quitta l'Angleterre pour essayer de trouver un passage nord-ouest vers l'Orient; il effectua par la suite deux autres voyages qui s'avèrent aussi infructueux que le premier. Il rapporta toutefois avec lui des "gages de prise de possession", c'est-à-dire des objets faisant foi de son voyage en terre étrangère. Parmi ceux-ci se trouvait une grosse pierre noire qui, croyait-on, contenait d'importantes quantités d'or.

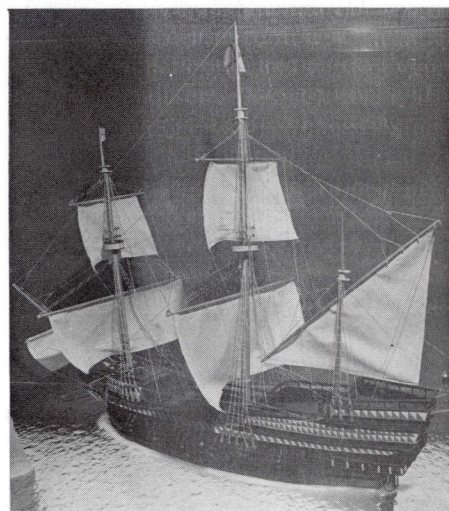
Mettant à profit l'effet magique du mot "or", les marchands londoniens qui avaient payé le voyage de Frobisher réussirent à amasser assez d'argent pour financer deux autres expéditions - non plus dans l'espoir de découvrir l'introuvable passage du nord-ouest, mais pour extraire d'immenses fortunes de ces pierres scientillantes. On estime qu'en tout, Frobisher rapporta en Angleterre près de 2 000 tonnes de minerai absolument sans valeur.



La Baie de Frobisher en 1974.

Sur le plan économique, les voyages de Frobisher se sont soldés par un échec total. Cependant, ils ont profondément marqué l'histoire du Canada et de l'hémisphère occidental en ouvrant la voie à une série de quelque 17 voyages dans l'Arctique canadien au cours des 56 ans qui suivirent.

L'exposition, qui prendra fin le 28 mars, est un hommage à la mémoire de l'un des plus grands marins de l'époque élisabéthaine. (Les photos sont une gracieuseté du Royal Ontario Museum).



Réplique du The Aid, navire amiral de Frobisher. Reconstitué d'après les informations disponibles sur les navires de l'époque.